



RÈGLEMENT DES MEETINGS NATIONAUX 2008

PRÉAMBULE

La FFA coordonne la mise place, pour la saison 2008, de Meetings Nationaux répartis en 4 divisions. Ces Meetings, organisés sur le territoire national bénéficient d'un label fédéral quel que soit le nombre d'épreuves nationales figurant à leur programme. Par ailleurs, la FFA organise également en 2008, un Circuit National des Meetings dont le règlement est disponible à la FFA. La FFA coordonne l'ensemble du dispositif et garantit le respect du présent règlement.

AGENTS SPORTIFS

La liste des agents habilités à exercer en France est consultable sur le site internet de la FFA – www.athle.com Chaque organisateur devra adresser à la Commission des Agents Sportifs de la FFA, dans le mois suivant la tenue de la manifestation, le tableau synthétique relatif aux agents sportifs. Ce tableau est téléchargeable sur le site Internet de la FFA dans la rubrique "agents sportifs". Le non renvoi de ces informations pourra entraîner le non renouvellement du label.

ARTICLE 1 - IDENTITÉ DU CANDIDAT-ORGANISATEUR

L'organisation d'un meeting doit être placée obligatoirement sous l'autorité ou en collaboration avec un Club ou une structure fédérale (Comité Départemental ou Ligue Régionale).

ARTICLE 2 - IMPLICATION DE LA LIGUE RÉGIONALE

Au moment du dépôt de la candidature, la Ligue Régionale sera appelée à formuler son avis et à désigner son Délégué au sein du Comité d'Organisation.

ARTICLE 3 - DÉPÔT DE LA CANDIDATURE

La candidature doit parvenir à la FFA, avant le 30 novembre 2007.

ARTICLE 4 - DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier devra comporter les pièces suivantes :

- ◆ Identification de l'organisateur : nom du Club ou de la structure fédérale et coordonnées de la personne physique responsable (adresse, téléphone, télécopie, adresse du courrier électronique).
- ◆ Présentation du budget de la manifestation.
- ◆ Proposition de date (possible modification en fonction de l'ensemble du calendrier).
- ◆ Proposition du type de Meeting.
- ◆ Proposition d'épreuves.
- ◆ Accord de la Ligue Régionale.

ARTICLE 5 - RÉUNION DE COORDINATION pour les MEETINGS

La réunion de coordination se tiendra au siège de la Fédération le Samedi 15 Décembre 2007 de 10h30 à 15h00, elle concernera les meetings Nationaux (D1 - D2 – D3 – à thème).

ARTICLE 6 - DÉCISION DE LA FFA

La FFA informera, avant le 20 Février 2008 (à l'issue du Bureau Fédéral), chaque candidat organisateur de la suite réservée à sa demande.

ARTICLE 7 - REPARTITION DES MEETINGS NATIONAUX :

Les Meetings Nationaux sont classés en quatre catégories :

- ◆ Meetings Nationaux Division 1 ;
- ◆ Meetings Nationaux Division 2 ;
- ◆ Meetings Nationaux à Thème ;
- ◆ Meetings Nationaux Division 3.

ARTICLE 8 - CAHIER DES CHARGES PAR DIVISION

Les Meetings sont classés dans la catégorie correspondant au cahier des charges, à concurrence de 9 Meetings maximum en Division 1 et 15 meetings en Division 2.

- **Répartition des épreuves**
La répartition des épreuves du circuit national se fera prioritairement sur les Meetings de Division 1 (D1), puis de Division 2 (D2), les Meetings à Thèmes.
- **Pour les Meetings Nationaux Division 1 (D1)**
Proposer au moins 12 épreuves nationales différentes, dont au moins 4 concours.
 - ◆ Proposer des primes de podium au moins égales à : 470€ - 310€ - 160€
 - ◆ Parmi ces épreuves, la FFA attribuera, en concertation avec les organisateurs, les épreuves du Circuit National des Meetings.
 - ◆ La FFA prendra à sa charge le prestataire du chronométrage qu'elle aura désigné, l'hébergement du ou des techniciens étant à la charge de l'organisateur.
- **Pour les Meetings Nationaux Division 2 (D2)**
 - ◆ Proposer au moins 6 épreuves nationales différentes, dont au moins 2 concours.
 - ◆ Proposer des primes de podium au moins égales à : 310€ - 230€ - 120€
 - ◆ Parmi ces épreuves, la FFA attribuera, en concertation avec les organisateurs, les épreuves du Circuit National des Meetings.
- **Pour les Meetings Nationaux à Thème (T)**
 - ◆ La FFA attribuera, dans la mesure du possible et en concertation avec les organisateurs, les épreuves du Circuit National des Meetings.
 - ◆ Proposer des primes de podium au moins égales à : 310€ - 230€ - 120€
- **Pour les Meetings Nationaux Division 3 (D3)**
 - ◆ Proposer au moins 3 épreuves nationales différentes, dont au moins un concours.
 - ◆ Proposer des primes de podium au moins égales à : 250€ - 150€ - 100€

En cas de performances inférieures au niveau N2, les primes sont laissées à l'initiative de l'organisateur.

ARTICLE 9 - ÉPREUVES D'ENCADREMENT

Des épreuves d'encadrement peuvent être admises en complément des épreuves nationales.

Les modalités de remboursement ou de prime de podium seront au libre choix de l'organisateur.

- ◆ Ces épreuves n'entreront pas en ligne de compte dans le décompte des points du Circuit National des Meetings.

ARTICLE 10 - CLASSEMENT DES MEETINGS

A l'issue de chaque Meeting National, un décompte des points obtenus par les athlètes sera effectué sur la base suivante pour :

- ◆ 60 performances (12 épreuves, 5 performances par épreuves et 2 jokers) pour la Division 1.
- ◆ 20 meilleures performances pour la Division 2
- ◆ 20 meilleures performances pour la Division à Thème
- ◆ 10 meilleures performances pour la Division 3

Le total obtenu permettra en fin de saison, de faire, dans chaque catégorie, le classement des meetings.

De plus, un classement général de tous les meetings sera établi en tenant compte, pour chaque Meeting, des 10 meilleures performances.

ARTICLE 11 - EVALUATIONS DES MEETINGS

A l'issue de la saison des Meetings Nationaux, une évaluation sera réalisée, celle-ci a pour but de permettre aux Meetings de D2 de pouvoir prétendre à la montée en D1, ce système de montée et descente sera opérationnel dès 2009. Le statut des Meetings D1 et D2 sera attribué pour 2 années. Le nombre de meetings D1 sera déterminé avant le début de la saison. Les candidatures préalables des Meetings D2 devront parvenir à la FFA avant le 1^{er} Mai 2008.

Les différents critères objectifs porteront en particulier sur :

- Les installations
 - Installations Sportives : couloirs, aires de lancers et de sauts
 - Le Stade : nombre de places fixes et mobiles
 - Eclairage : nombre de lux (piste et terrain)
 - VIP : espaces et prestations effectifs
 - Presse : tribune et salle de presse
- Le bilan sportif du meeting
- Budget
 - Plateau et primes de résultats
 - Déplacements et hébergements
- Le Public
 - Pourcentage de remplissage
 - Nombre de places vendues ?...

Le nombre de meetings en D1 ne devant pas être supérieur à en 2009.

ARTICLE 12 – MODALITE D'ATTRIBUTION DES EPREUVES et AIDES FEDERALE AUX ORGANISATEURS

Les modalités d'attribution des épreuves du Circuit National des Meetings sont :

- ◆ Respecter des primes de podium.
- ◆ Inviter les athlètes, dans l'ordre des listes établies par la DTN (Coordonnateurs)
- ◆ Respecter intégralement le règlement des meetings nationaux

Seule la prestation relative à la chronométrie sera accordée aux meetings de D1.

La FFA prendra en charge la production et la réalisation d'images sur chacun des meetings de D1. Ces images permettront la diffusion gratuite et in extenso des meetings sur le réseau Internet.

Un projet de réalisation d'un magazine est également actuellement à l'étude sur une chaîne thématique.

ARTICLE 13 - LISTE DES ATHLÈTES

Les Organisateurs sont libres de procéder aux invitations des athlètes qu'ils souhaitent voir participer à leur meeting. Ils devront procéder aux invitations dans l'ordre de la liste. Néanmoins ils ont la possibilité d'obtenir les coordonnées des athlètes soit par le SI-FFA soit en demandant les fiches à la DTN (Coordonnateurs de spécialités). La liste des athlètes à inviter (y compris les moins de 23 ans) seront disponibles aux organisateurs, à partir de fin mars 2008.

ARTICLE 14 - INVITATION AUX ATHLÈTES

L'organisateur devra lancer ses invitations en précisant les conditions financières qui tiendront compte des consignes ci-après.

Il adressera au Coordonnateur des Meetings Nationaux et aux Coordonnateurs Nationaux de spécialités, copie de la circulaire et des conditions financières proposées à chaque athlète ainsi que la liste des athlètes invités.

- ◆ à J-30, l'organisateur et le Coordonnateur des Meetings feront un état de la situation.
- ◆ à J-20, l'organisateur est libre du choix des athlètes à inviter pour compléter le plateau.

ARTICLE 15 - FRAIS DE VOYAGE ET DE SEJOUR

L'invitation adressée aux athlètes, précisera la prise en charge des frais de voyage et de séjour.

- ◆ Tarif SNCF 2ème classe au minimum
- ◆ Cas particulier du transport des perches : une indemnité forfaitaire et supplémentaire de 35€ est à prévoir par l'organisateur.
- ◆ En fonction de leur lieu d'origine, frais de route (nuitées aller et/ou retour, repas en cours de route) à moins que l'organisateur ne prévoise un transport de groupe train ou avion.

Le remboursement est obligatoire pour les 8 meilleures performances de chaque épreuve nationale.

- ◆ La prise en charge des frais de séjour sur place (repas et hôtel) pour une durée minimale et maximale à préciser dans la circulaire d'invitation
- ◆ Les athlètes doivent être informés au préalable de la nature et de la qualité de l'hébergement (collectif, CREPS ou similaire, individuel, hôtel, ...), à préciser dans la circulaire d'invitation.

En ce qui concerne les frais de déplacement, ils doivent être réglés par chèque si possible à l'issue du meeting mais dans tous les cas dans **les 8 jours** qui suivent.

ARTICLE 16 - PRIMES

L'organisateur s'engage à régler les primes par chèque après avoir eu connaissance des résultats des contrôles anti-dopage (s'il y en a eu) dans un délai maximum de 45 jours.

ARTICLE 17 - DIFFUSION DES RÉSULTATS

Pour traiter les résultats, l'utilisation du logiciel fédéral « LOGICA », facile à utiliser et très performant, est indispensable. (une formation peut être envisagée si besoin)

- 17.1 Les meetings nationaux doivent être enregistrés au calendrier du SI-FFA Perf (et seront donc de ce fait déclinés sur le site grand public).
- 17.2 Les résultats seront mis en ligne sur SI-FFA Perf (et donc déclinés sur le site grand public www.athle.com dès le soir même du meeting si les conditions le permettent (branchement internet). Sinon le plus rapidement possible (le lendemain) afin d'être en phase avec l'actualité athlétique.

Pour cela, il est nécessaire qu'un "officiel logica" et un "classeur" soient désignés pour chaque meeting national (au même titre que tous les autres résultats de compétitions figurant dans la base SI-FFA Perf). Il convient de faire connaître leurs noms au plus tard la veille de la compétition à admin.siffaperf@athle.org afin que le système puisse être renseigné.

Attention : Toute compétition non renseignée des noms des responsables "officiel logica" et "classeur" ne pourra être chargée. Pour tous renseignements complémentaires sur la gestion des performances : patricia.doilin@athle.org. Tél : 01 53 80 70 09

ARTICLE 18 - COUVERTURE SANITAIRE GÉNÉRALE

L'organisateur prévoira la présence de toute personne ou organisme qualifié pour assurer les soins adaptés aux personnes présentes.

ARTICLE 19 - DELEGATION FEDERALE

L'organisateur s'engage à accueillir (hébergement et restauration) et à accréditer les personnes suivantes :

- ◆ Le Directeur des Organisations
- ◆ Le Coordonnateur des épreuves du Circuit National des Meetings

- ◆ 2 personnes de la DTN ou de la Ligue Nationale
- ◆ 2 personnes maximum du Service Marketing (pour les Meetings de D1)
- ◆ 2 personnes maximum du Service Communication (pour les Meetings de D1)

ARTICLE 20 - CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

L'organisateur du Meeting National, devra s'organiser de façon à être en mesure d'assumer les obligations définies dans les articles suivants concernant les éventuels contrôles anti-dopage.

20.1 - PERSONNEL

Outre les personnels désignés par la DRDJS et la FFA, l'organisateur prévoira des personnes responsables de la remise des convocations aux athlètes.

L'organisateur devra mettre à la disposition un local qui sera fléché par ses soins et qui comportera :

- ◆ une salle d'attente,
- ◆ une salle de prélèvement avec une table et quatre à six chaises,
- ◆ un ou deux W-C,
- ◆ des boissons en conditionnement individuel.

20.2 - MATÉRIEL

Le médecin préleveur, désigné par la DRJS, amènera le matériel requis pour le contrôle et sera responsable de son acheminement au Laboratoire National.

20.3 - COÛT

Tous les frais inhérents au contrôle antidopage sont à la charge de l'organisateur :

- ◆ Frais de voyage et de séjour du Délégué Fédéral
- ◆ Vacation et frais de déplacement du médecin préleveur,
- ◆ Frais d'analyse par le Laboratoire National (si nécessaire).

ARTICLE 21 – MARKETING ET PARTENARIAT SUR LES MEETINGS DE D1

21.1 – DROITS ET PRESENCE DES PARTENAIRES

La Caisse d'Epargne et Adidas sont partenaires du Circuit des Meetings Nationaux de D1.

- Adidas est l'équipementier sportif du circuit
- Caisse d'Epargne est partenaires du défi jeunes talents

21.1.1 – TITRE DU CIRCUIT

Aucun partenaire ne sera associé en 2008 au titre du Circuit. Néanmoins il reste la propriété de la FFA et pourrait être commercialisé auprès de partenaires potentiels en 2009.

La FFA et les organisateurs s'engagent à utiliser systématiquement ce titre pour communiquer sur les Meetings Nationaux de D1 si un partenaire devait y être associé.

21.1.2 – DOSSARDS

La FFA prendra en charge la fabrication des dossards des meetings D1. La FFA se réserve le droit de commercialiser le haut des dossards. Une décision relative à la libération des dossards par la FFA au profit du COL sera prise avant fin février 2008.

Les organisateurs en seront immédiatement avertis.

D'une façon générale, un partenaire du COL pourra être ajouté sur le bas du dossard des épreuves du Circuit National des Meetings. Cependant, aucune banque, assurances ou équipementier autres que ceux de la FFA ne pourront apparaître sur ce dossard.

Les leaders de chaque spécialité porteront un dossard spécial qui permettra au grand public de les identifier.

Sur les dossards des athlètes concourant pour le challenge « Défi jeunes talents », La FFA viendra apposer des stickers « Défi jeunes talents » de part et d'autre du numéro central du dossard.

21.1.3 – BANDEROLES

4 banderoles de 6m x 0,80m fournies par la FFA, seront installées par l'organisateur des Meetings Nationaux de D1.

Ces banderoles devront être positionnées au milieu de la ligne droite, en face de la tribune principale (cf. plan).

L'organisateur ne mettra pas de banderoles aux couleurs d'une banque, d'une assurance ou équipementier à coté de ces 4 banderoles.

21.1.4 – CHEVALETS

L'organisateur réservera 4 emplacements pour les chevalets des partenaires de la FFA

Ces chevalets seront placés aux endroits suivants (cf. plan) :

21.1.5 – PRESENCE D'UN STAND

L'organisateur réservera deux emplacements pour des stands de partenaires de la FFA qui s'engage à confirmer ce besoin au plus tard 30 jours avant le Meeting.

L'organisateur et la FFA proposeront un lieu d'implantation afin que le stand soit accessible au grand public. La taille du stand restant à définir.

L'organisateur précisera à la FFA la date et le lieu d'arrivée où doit être livré le matériel.

Le stand et son matériel sont à la charge du partenaire.

21.1.6 – RELATIONS PUBLIQUES

L'organisateur réservera 15 places VIP (incluant du réceptif) et 10 autres places sèches pour la FFA. Il permettra par ailleurs aux partenaires de la FFA de disposer d'un certain nombre de places VIP à tarif préférentiel. Une confirmation de ces besoins sera adressée à l'Organisateur au plus tard 15 jours avant.

21.1.7 – EQUIPEMENTS

En sa qualité de partenaire équipementier du circuit, une dotation Adidas est prévue sur chaque Meeting National de D1.

D'autre part, une dotation est aussi prévue pour habiller quatre hôtessees qui seront chargées de l'accueil sur le Meeting. Chaque organisateur doit donc prévoir la présence de ces quatre hôtessees qui seront habillées par Adidas.

Pour la commande, il est impératif de retourner le bon de commande à la FFA, à l'attention du service Marketing, avec le choix des tailles au **maximum 60 jours avant le meeting**, ainsi que de préciser l'adresse et le destinataire de livraison.

21.2 – PANNEAUTIQUE

21.2.1 – LA FABRICATION DES PANNEAUX

Les banderoles et les chevalets seront fabriqués et transportés par la FFA.

21.2.2 – POSE DES CHEVALETS ET DES BANDEROLES

Les Chevalets et banderoles arriveront au stade avec le représentant de la FFA.

L'organisateur prévoira le jour du Meeting de poser les banderoles et les chevalets avec l'aide du représentant FFA.

Le plan de panneautique sera défini en concertation avec la FFA.

L'organisateur s'engage à être présent le jour du montage

ARTICLE 22 – LA COMMUNICATION

22.1 – LOGO ET SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LES MEETINGS DE D1

Le nom et le logo du Circuit National des Meetings seront fournis par la FFA.

22.1.1 – AFFICHES

Si l'organisateur préfère travailler à ses frais avec sa propre agence, alors il devra associer le logo de l'événement (logo en annexe). Ce logo pourra être présenté comme un Label.

22.1.2 – PROGRAMME OFFICIEL DE LA COMPETITION

Si l'organisateur édite un programme, il réservera une page pour la FFA. Il intégrera, comme sur tous les supports, le logo du circuit en 1^{ère} de couverture ainsi que celui d'Adidas.

L'organisateur prévoira en outre une page pour une publication de la Caisse d'Epargne.

22.1.3 – FEUILLES DE RESULTATS

L'organisateur prévoira d'insérer le logo du Circuit et le logo Destination athlé 2012 sur les feuilles de résultats.

22.1.4 – DIVERS

Tous les supports de communication créés par l'organisateur devront reprendre le logo du Circuit National des Meetings (et notamment affiche, programme, feuille de résultats...). Ils devront être soumis à l'accord de la FFA avant toute impression, par mail : souad.rochdi@athle.org et cecile.daon@athle.org . La FFA s'engage à valider le support sous 72h.

22.1.5 – ANNONCES AU MICRO LORS DES MEETINGS

L'organisateur diffusera 3 annonces micro durant la compétition :

- Pour expliquer au public le fonctionnement du Circuit National des Meetings et donner ses leaders.
 - Pour expliquer le Défi Jeunes Talents
 - Pour promouvoir le SEAT DécaNation ou autres actions fédérales.
- La FFA s'engage à fournir le texte de ces annonces à l'organisateur.

22.2 – LA COMMUNICATION FEDERALE (pour tous les Meetings Nationaux ayant des épreuves du Circuit National des Meetings)

22.2.1 – REVUE FEDERALE

La FFA assurera la promotion du circuit à travers on magazine Athlé mag avec des pages de publicité et du rédactionnel.

22.2.2 – INFOS FFA

La FFA s'engage à diffuser les résultats du Circuit National des Meetings dans un numéro d'Infos FFA, mailing adressé à l'ensemble des Clubs.

22.2.3 – SITE INTERNET DE LA FFA

La FFA relayera l'actualité du circuit sur son site Internet www.athle.com

22.2.4 – PRODUCTION D'IMAGE

La FFA prendra en charge la production et la réalisation d'images des meetings et assurera, en différé de quelques heures, la diffusion des Meetings de D1 sur le réseau Internet.

Une étude est également en cours afin d'étendre cette diffusion sur une ou plusieurs chaînes thématique du câble ou du satellite ainsi que la mise à disposition d'images libres de droits à tous les médias nationaux.

PLAN

CIRCUIT DES MEETINGS

PLAN D'IMPLANTATION DE LA PANNEAUTIQUE SUR LES MEETINGS DE D1

